



Val-de-Ruz

Informations officielles

Édition du 20 février 2025

Éditorial

Le «Covid baby-boom» arrive à l'école



Les inscriptions au Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) et pour les places en structure d'accueil parascolaire ont commencé. Ce sont des moments organisationnels importants, parfois stressants et surtout riches en émotions tant pour les parents que pour leurs enfants. Ceci est notamment le cas lorsque les plus jeunes entrent pour la première fois au collège primaire.

En parlant des premières années, les projections prévoient 210 élèves qui vont commencer l'école à la rentrée scolaire d'août 2025 contre 161 pour l'année précédente. Seraient-ce les enfants nés de l'amour durant le semi-confinement, comme l'affirme l'Office fédéral de la statistique? En tout cas, les chiffres semblent lui donner raison.

La Commune a enregistré un passage de 148 nouveaux-nés en 2019 à 173 nourrissons en 2020. Cette tendance s'est maintenue jusqu'à 2022 pour ensuite revenir aux chiffres d'avant Covid. Durant la pandémie, la Suisse a connu 5% de naissances supplémentaires en moyenne; à Val-de-Ruz, elles avaient augmenté de 17%.

On peut dire que dans notre vallée «l'amour était dans le pré», mais à cela s'ajoute le succès que rencontre le Val-de-Ruz auprès des familles, avec des emménagements supplémentaires. Le solde a donc été bien positif.

Un défi majeur s'annonce pour l'organisation des classes et pour répondre au mieux à toutes les demandes en matière d'accueil extrafamilial comme le souhaite l'initiative «une demande – une place».

Le CSV ainsi que les structures parascolaires mettent donc tout en œuvre afin d'accueillir ces premières années dans les meilleures conditions et pour que cette rentrée scolaire leur laisse des souvenirs mémorables.

Il est réjouissant de voir cette génération d'espoir atteindre l'âge de la scolarité obligatoire. Oui génération d'espoir, car les enfants nés durant la pandémie de Covid-19 nous rappellent que cette période compliquée est derrière et que les défis futurs sauront être relevés aussi!

Ahmed Muratovic, conseiller communal

Programme de législature

La législature 2024-2028 débute avec un grand nombre de projets ambitieux. Le budget pour l'année 2025 envoie un message clair: l'accent est mis sur les investissements. Cette orientation se poursuivra dans les années à venir. Il est nécessaire d'adapter les infrastructures à la croissance continue de la population, notamment à l'arrivée de nouvelles familles à Val-de-Ruz.

Dans cette dynamique, le programme de législature du Conseil communal se veut à la fois confiant et résolu. Il vise à répondre aux besoins actuels tout en garantissant aux générations futures un avenir durable et équilibré, en conciliant enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Le développement de Val-de-Ruz repose sur quatre axes principaux: l'accessibilité de la région et de ses infrastructures; la préservation de la qualité de vie; l'exemplarité des actions menées; le rayonnement de la région.

Les actions proposées s'inscrivent dans la logique du développement durable de l'ÉCORÉGION, avec des priorités listées ci-dessous.

DÉCOUVRIR: favoriser une dynamique territoriale autour des thématiques de l'emploi, de la formation et du tourisme;

STIMULER: faire preuve d'exemplarité dans l'organisation communale, la mobilité (transports publics et modes doux) et l'urbanisme (nouveau plan d'aménagement local);

ENTREtenir: assurer la pérennité des infrastructures dans les secteurs de l'énergie, de la santé et des ressources naturelles (eaux, bois, solaire);

VIVRE: promouvoir un cadre inclusif, en mettant l'accent sur la cohésion sociale, la vie associative et les initiatives pour la jeunesse.

Vingt-huit actions clés se déclinent en 14 thématiques différentes. Elles sont décrites dans le programme de législature à retrouver sur le site internet communal.

Présenté au Conseil général lors de la séance du 17 février 2025, ledit programme témoigne de la volonté du Conseil communal de continuer à s'engager résolument en faveur du développement durable. Val-de-Ruz entend devenir une commune et une région de référence dans le canton de Neuchâtel.

Deux projets majeurs illustrent cette dynamique:

- l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes, un lieu stratégique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds;
- le développement autour du RER neuchâtelois, un projet de mobilité régionale.



Photo: Fabien Gehret

Proclamation

Le Conseil communal a proclamé élu membre suppléant du Conseil général Éric Waeber (PS) en remplacement de Romain Vögele, démissionnaire, malheureusement décédé depuis.

Pavoisement

À l'occasion de la commémoration de la Révolution neuchâteloise, les drapeaux de la Commune, de l'État de Neuchâtel et de la Confédération flotteront sur la maison de commune à Cernier trois jours avant et trois jours après la date du 1^{er} mars. Le Conseil communal invite la population à en faire de même.

Élections cantonales

Le **dimanche 23 mars 2025** se dérouleront les élections cantonales pour la législature 2025-2029, à savoir cinq sièges au Conseil d'État et 100 au Grand Conseil. Les possibilités offertes au citoyen pour l'exercice du droit de vote sont:

- jusqu'à jeudi 20 mars, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu'à dimanche 23 mars, à 10h00, en déposant l'enveloppe à Cernier, rue de l'Épervier 6, dans l'urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 23 mars, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l'Épervier 6;
- dimanche 23 mars, jusqu'à 11h00, au domicile sur demande préalable, pour les personnes malades ou handicapées.

Un éventuel deuxième tour de scrutin pour l'élection au Conseil d'État se tiendra le dimanche 13 avril 2025. Le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Campus

Le CSV et sa commission sportive (Campus), avec le soutien de la Commune, propose aux élèves de participer gratuitement aux différentes étapes du BCN Tour. Les marraines, parrains ainsi que des bénévoles et enseignants seront présents pour l'organisation de même que pour les soutenir.

Cette démarche d'encouragement au sport s'inscrit dans la volonté de la Commune de contribuer au bien-être des jeunes.

Nouveaux retraités



La Commune, en partenariat avec la Fédération neuchâteloise des retraités, a organisé un après-midi de rencontre et d'échange pour les citoyens ayant atteint l'âge de la retraite durant l'année 2024.

Pour sa deuxième édition, la manifestation a rencontré un vif succès. Ce ne sont pas moins de 110 personnes qui ont pris part à cette rencontre qui s'est déroulée le 30 janvier dernier à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin. Celle-ci avait pour objectif de faire connaître les diverses associations en lien avec les personnes en âge AVS aux nouveaux retraités habitant la commune.

Les associations, au nombre de 15, ont eu l'occasion d'exposer leurs activités respectives à tour de rôle. À l'issue de la présentation, la population a pu s'approcher de stands, afin d'échanger et se documenter.

La rencontre s'est terminée par une petite agape au son de l'accordéoniste Serge Broillet.

En cas d'intérêt, la liste des associations présentes peut être demandée à l'adresse gsr.val-de-ruz@ne.ch.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- plusieurs éducateurs en accueil parascolaire (F/H) pour une entrée en fonction de suite ou à convenir, à divers taux et à l'heure, dans différents accueils de Val-de-Ruz;
- 1 apprenti de commerce (F/H) de 1^{re} année, pour la rentrée d'août 2025.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

www.val-de-ruz.ch

Noctambus et NoctamRUN

La ligne 153, également appelée Noctambus, circule les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, à l'exception du week-end de Pâques et de celui de la Fête des Vendanges.

À Val-de-Ruz, cette ligne dessert les arrêts suivants, depuis la Place Pury à 03h15: Fenin, Vilars, Saules, Grand-Savagnier, Petit-Savagnier, Dombresson, Villiers, Chézard-Saint-Martin, Cernier, Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys, Fontaines et Engollon.

Pour rentrer du Locle ou de La Chaux-de-Fonds, il est possible d'emprunter la ligne 450, dite également NoctamRUN. Elle part du Technicum au Locle à 03h05 et de la gare de La Chaux-de-Fonds à 03h26. Elle dessert notamment Boudevilliers et Cernier.

Ce bus circule les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, à l'exception des week-ends de Pâques, de la Fête des Vendanges et des Promotions du Locle. Il existe d'autres arrêts de cette ligne qui sont consultables sur le site www.transn.ch.

La Grange aux Concerts soutenue

Dans le cadre d'un soutien marqué à Evologia et à La Grange aux Concerts, le Conseil général a voté un crédit de CHF 500'000 sur cinq ans, soit CHF 100'000 par année, dès 2025.

Par cette participation, la Commune confirme son engagement visant à pérenniser les activités se déroulant sur le site, en matière de culture et de tourisme. Cette contribution lui permet également de participer à la gouvernance du lieu.

Le PAL, quoi de neuf?

Le PAL – plan d'aménagement local – définit ce qu'il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.

Jardins de pierres concassées? Oui, mais...

Le peuple suisse a voté en 2013 en faveur d'une urbanisation qui préserve les surfaces agricoles et naturelles. Cela se traduit dans les PAL communaux par une zone constructible aussi réduite que nécessaire ainsi que par des sols aussi naturels que possible à l'intérieur de celle-ci.

Le règlement qui accompagne le PAL de Val-de-Ruz demande clairement de réduire à l'indispensable les surfaces imperméables aux abords des constructions. Le but est de permettre une bonne infiltration des eaux pluviales ainsi que de favoriser la petite faune et la végétation indigènes.

À moins qu'ils ne remplissent une fonction écologique comme peuvent le faire les murs en pierres sèches, les jardins de pierre concassées sont autorisés jusqu'à quatre mètres carrés au maximum. Il convient de les réserver à des emplacements particuliers, là où un autre traitement du sol poserait problème.

Les villages n'en seront que plus accueillants avec de vastes surfaces de verdure, pour le plaisir des yeux, le confort de la population et le maintien de la biodiversité.

N'oubliez pas de voter

Ce printemps, les Neuchâtelois auront un nouveau parlement, le Grand Conseil, et un nouvel exécutif, le Conseil d'État.

On ne le dira jamais assez, la démocratie vit de l'engagement citoyen. Les précédentes élections ont montré une tendance à la baisse, avec un taux de participation il y a quatre ans de 32%. Ce taux est encore plus bas pour certains électeurs, notamment les jeunes et les étrangers ayant le droit de vote.

Pour rappel, Neuchâtel est le premier canton qui a accordé ce droit fondamental aux étrangers (au bénéfice d'un permis d'établissement) depuis 1849. C'est pour cela que la Fédération neuchâteloise des communautés issues de l'immigration encourage vivement la population à voter.

Riccordatevi di votare. Grazie! No olviden votar. Gracias! Nao esqueçam de votar. Obrigado! Don't forget to vote. Thank you! Vergessen Sie nicht, abzustimmen. Danke! Mos harroni me votu. Faleminderit! الوالي زج اركش اوسنت تي ووصتال اوسنت Nu uitați să votați!



Photo: Christophe Golay, Côté Gauche

Dépôt d'huiles

Depuis de nombreuses années, il est possible de déposer les huiles végétales et minérales en libre-service à Boudevilliers et aux Hauts-Geneveys.

Pour des motifs d'hygiène, ce service sera désormais offert en déchèterie uniquement, comme cela se fait dans le reste du canton. Cette mesure est applicable dès le **28 février 2025**.

Lecture publique

La bibliothèque publique communale de Val-de-Ruz à Fontainemelon, rue de Bellevue 3, est fermée durant les vacances scolaires, du **lundi 24 au vendredi 28 février 2025**. Réouverture le lundi 3 mars 2025 selon les horaires habituels.